

# Réussir l'accueil de mon enfant à l'école !

## Synthèse des principes et recommandations pour le bon accueil de l'enfant vivant avec un diabète :

Afin d'assurer un environnement scolaire serein et sécurisant pour l'élève, une coopération entre tous les adultes référents est nécessaire. Celle-ci suppose des efforts des deux parties et des exigences réalistes.

Le tableau ci-dessous propose un récapitulatif de ces recommandations. Il a été réalisé en étroite collaboration entre l'AJD et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

| DOMAINE                                 | PRINCIPES   | Textes officiels  | RECOMMANDATIONS<br>Dans le cadre général pour la gestion du diabète de l'enfant   |
|---|---|---|---|
| Accueil d'un enfant avec un diabète     | Le diabète ne peut pas être un motif de refus d'inscription à l'école. Les parents n'ont pas l'obligation de scolariser leur enfant avant 6 ans mais l'école doit admettre l'enfant si les parents le demandent.  | Code de l'éducation<br>Art .L 111-2 et L113-3   |   |
|   | Le PAI n'est pas obligatoire. Le délai de signature d'un PAI ne peut pas être un motif de retard d'inscription.   | Code de l'éducation<br>Art.D 351-9<br>Circulaire en cours de réécriture                   | Signer un PAI avec l'ensemble des acteurs concernés (directeurs, chef d'établissement, médecins scolaires ou médecin responsable du service santé scolaire, enseignants, le(s) responsable(s) légal(aux), responsable ou représentant de la collectivité locale) est vivement recommandé pour l'inscription ou la reprise de l'école. |
| Gestes du quotidien                     | L'enseignant peut réaliser une glycémie avec son consentement et écrire les résultats sur le carnet de l'élève après avoir reçu une formation.  |   | L'enseignant s'appuiera sur le protocole du PAI.  |
|   | Le nombre de glycémie et le moment où elles sont faites doivent être compatibles avec le bon déroulement de la classe hors situation d'urgence.   |   | Le lecteur de glycémie doit être à disposition de l'élève pour qu'il puisse contrôler à tout moment sa glycémie et se ressucrer sur place selon le PAI.   |
| Repas                                   | L'enfant peut manger à la restauration scolaire sans régime particulier.  | B.O. spécial n°9 du 28 juin 2001<br>Recommandations du 25-3-04 pour la collation matinale | Quelques adaptations suffisent. Il doit pouvoir disposer d'un féculent à chaque repas.  |
| Sport et sorties                        | L'EPS fait partie intégrante des programmes scolaires. L'école ne peut pas exclure l'élève de l'EPS parce qu'il a un diabète. Le diabète ne peut pas être un motif de dispense de sport. Un certificat médical d'inaptitude ne peut être demandé sur ce seul motif.   | Code de l'éducation art D312-1 et suivants  | La pratique d'une activité physique est conseillée car elle favorise le bien-être. La gestion du diabète est toujours possible dans ces circonstances avec un dialogue approprié et une organisation anticipée.   |
|   | Les sorties scolaires, classes transplantées font partie intégrante des programmes scolaires. L'école ne peut pas exclure l'élève des sorties parce qu'il a un diabète. Un certificat médical d'inaptitude sur ce seul motif n'est pas acceptable.  | Circulaire<br>N°99-136 du 21 septembre 1999<br>N°2005-001 du 561-2005                     | La gestion du diabète est toujours possible dans ces circonstances avec un dialogue approprié et une organisation anticipée. La présence d'un parent ne saurait être ni exigée ni imposée.  |
| Examens                                 | Un temps compensatoire peut être prévu si le candidat doit passer du temps pour aller aux toilettes, pour faire un contrôle biologique ou pour ajuster son traitement. Les mesures demandées doivent être en cohérence avec les conditions pédagogiques habituellement accordées. Dans le cadre d'une orientation en voie professionnelle, une visite médicale est obligatoire. | Code de l'éducation<br>Art.D 351-27 et suivants   | Le candidat doit être informé des modalités de passage de l'examen en cas de temps compensatoire.   |
| Equipement d'urgence (cas peu fréquent) | Glucagen KIT  |   | Il doit être disponible au sein de l'école. En l'état actuel, il ne peut être exigé par les parents que l'enseignant administre du Glucagen KIT.  |
| Accompagnement des adultes référents    | L'Aide aux Jeunes Diabétiques, association reconnue d'utilité publique, est une structure nationale disposant d'un réseau d'équipes hospitalières et d'Associations de Familles locales, se tenant à disposition des adultes référents pour toute demande d'information : <a href="http://www.ajd-diabete.fr">www.ajd-diabete.fr</a>  |   | Des documents pédagogiques peuvent être commandés à l'AJD et leur contenu consultable sur le site <a href="http://www.ajd-diabete.fr">www.ajd-diabete.fr</a>  |